REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE COMMUNE DE GREPIAC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mai 2021

Délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 mai 2021

L'an deux mille vingt et un le 11 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Céline GABRIEL, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 04-05-2021 La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04-05-2021

Présents:

Mme GABRIEL Céline ; M. PAVAN René, M. ALCIBIADE Claude,; Mme COUCHE Valérie ;; Mme VASSAL Laurence, M. MARQUET Dominique, Mr DURAND Alain ; Mme ECHEVARRIA Hélène M. CHIVIALLE Jean-Luc ; Mme LANDICHEFF Stéphanie Mr EVRARD Gérard

Représentés : Mme TOURNUT Yolande a donné procuration à Mme Laurence VASSAL, Madame Juliette ALVAREZ a donné procuration à Mr Dominique MARQUET ; M VIGIER Pierre a donné procuration à Mme Hélène ECHEVARRIA Absents:

Excusés:

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme Hélène ECHEVARRIA a été désignée secrétaire de séance En exercice : 14 Présents : 11

Votants: 14

Absents: 3

La séance est ouverte à 18h38

I/ Délibérations :

D 2021-05-35 Détermination du nombre de conseillers délégués

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des conseillers municipaux délégués au maire,

Madame le Maire propose à l'assemblée de rajouter un poste de conseiller municipal délégué, ce qui fera au total 4 postes:

- Ressources humaines
- Affaires scolaires
- Service technique et suivi des travaux
- Finances
- Le conseil municipal,
- Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rajouter un poste supplémentaire de Conseiller Municipal délégué au maire

D 2021-05-29 Indemnité de fonction des Elus

Conformément au deuxième alinéa de l'article R.2151-2 du CGCT, la population de référence pour la fixation du régime indemnitaire des élus municipaux est le chiffre de la population totale prise en compte lors du dernier renouvellement intégral du conseil municipal soit 1008 habitants au 1er janvier 2020,

il est rappelé que les communes sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.

Considérant la démission du 1er adjoint au Maire le 1er avril 2021,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et à effet au 15/04/2021 date de la réélection d'un adjoint :

- de fixer le montant des indemnités d'exercice effectif des fonctions de Maire à 51.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique ce qui représente un montant brut mensuel de 2003.04€,
- de fixer le montant des indemnités d'exercice effectif des fonctions au 1er adjoint au Maire à 6.9% de l'indice brut terminal de la fonction publique ce qui représente un montant brut mensuel de 268.37€,
- de fixer le montant des indemnités d'exercice effectif des fonctions au 2 -ème adjoint au Maire 6.9% de l'indice brut terminal de la fonction publique ce qui représente un montant brut mensuel de 268.37€,
- de fixer le montant des indemnités d'exercice effectif des fonctions de 4 Conseillers Municipaux délégués à 3.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique ce qui représente un montant brut mensuel de 136.13€,

de fixer le montant des indemnités d'exercice effectif des fonctions des 7 Conseillers Municipaux à 1.70% de l'indice brut terminal de la fonction publique ce qui représente un montant brut mensuel de 66.12€, d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Communal présent et à venir.

D 2021-05-30 Délégation aux adjoints

Considérant la démission du 1^{er} adjoint au Maire le 01/04/2021, Madame le Maire propose de revoter les délégations consenties aux Adjoints au maire

Madame le Maire donne délégations et signature :

- au 1er Adjoint Mme VASSAL Laurence pour : l'état-civil, les finances et le budget, l'urbanisme, la sécurité routière, les affaires scolaires et périscolaires, l'intercommunalité et les infrastructures ; la communication, le lien social et les associations
- au 2ème Adjoint Mr MARQUET Dominique pour l'état-civil, les finances et le budget, l'urbanisme,

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité :

- De donner délégations et signature aux deux Adjoints pour les domaines énumérés
- Que le 1er Adjoint ne sera suppléant de Madame le Maire qu'en cas d'empêchement de celui-ci et d'urgence. Et qu'en cas d'empêchement concomitant du Maire et du 1er Adjoint cette suppléance sera assurée par le 2ème Adjoint.

D 2021-05-31 Chemins communaux

Madame le Maire informe le conseil municipal sur la voirie classée dans le domaine public communal au 1^{er} janvier 2019. Ces chemins représentent une longueur qui doit être déclarée à la préfecture de la Haute Garonne. Cela permet de calculer une partie de la DGF.

Madame le Maire propose de délibérer sur la longueur de voirie classée au domaine Public de la commune comme ci-dessous :

N°	Appelation	Désignation du point d'origine	Métres	Commentaires
A - 1	/oies Communales à caractère d	le chemin	9 198	
	Chemin de Gallard-Tournié	de la RD35 au hameau de Gaillard-Tournié	745	
	Chemin de Saint-Germier	de la VC2 vers Saint-Germier	95	Oubli dans les dernières déclaration
	Impage du Caroubios	de la VC2 vers lotissement au niveau de la Place	100	
	Impasse du Caroubier	du Caroubier	91	Oubli dans les dernières déclaration
3	Chemin du Moulin	de la RD35 au niveau de Pascalot, passe au moulin et revient à la RD35 au niveau de l'école	1 670	
		modifi et revient a la RD33 au niveau de l'école		
	Chemin Croix de Dreuilhe	de la V03 vers le lotissement de Dreuilhe (1ere partie)	208	Oubli dans les dernières déclaration
4	Chemin de Mazerat (ancien	de la RD35 à la limite de la commune de	940	
	chemin de Pèpe)	Labruyère-Dorsa	540	
5	Chemin d'Auragne	RD35 au niveau du lieu dit "LA GARENNE"	190	Oubli dans les dernières déclaration
8	Chemin de Ducède	de la RD43 vers la D820	1 205	
	Chemin de la Piboule	De la RD35 vers l'Ariège	582	Oubli dans les dernières déclarations
10	Chemin de Cantemerle	de la RO35d à la RD43 par Cantemerle	1 972	
101	Chemin de la Pigeonnière	de la RD35 à la VC10	390	
102	Chemin de l'ilot	de la VC3 vers l'Ariège	770	Ancien chemin du Ramier + impasse de l'ilot
104	Accés au Tennis	de la VC102 vers les Tennis	60	Ancien chemin de la décharge
105	Chemin du Loupsaut	de la RD35 à la limite de la commune de Venerque	280	
		Venerque		
B - V	oies communales à caractère de	Venerque rues	1 916	
B - V 5U	oies communales à caractère de Rue de la Maysou	Venerque rues de la RD35 vers le château	1 916	
B - V 5U	oies communales à caractère de	Venerque rues	1 916	Erreur la rue est plus courte
B - V 5U	<mark>oies communales à caractère de</mark> Rue de la Maysou Rue des Acacias	Venerque rues de la RD35 vers le château	1 916 200 90	Erreur sur l'ancienne déclaration
B - V 5U	oies communales à caractère de Rue de la Maysou	Venerque rues de la RD35 vers le château	1 916 200 90	
B - V 5U	<mark>oies communales à caractère de</mark> Rue de la Maysou Rue des Acacias	Venerque e rues de la RD35 vers le château de la RD35 à la RD35 face à l'école	1 916 200 90	Erreur sur l'ancienne déclaration depuis la mise en place de l'école
	oies communales à caractère de Rue de la Maysou Rue des Acacias Rue de la Gleisette	Venerque e rues de la RD35 vers le château de la RD35 à la RD35 face à l'école de la RD35 à la rue de Maysou	1 916 200 90 150	Erreur sur l'ancienne déclaration depuis la mise en place de l'école
B - V 5U	oies communales à caractère de Rue de la Maysou Rue des Acacias Rue de la Gleisette Impasse du vieux port	Venerque e rues de la RD35 vers le château de la RD35 à la RD35 face à l'école de la RD35 à la rue de Maysou de la RD35	1 916 200 90 150 40	Erreur sur l'ancienne déclaration depuis la mise en place de l'école
B - V 5U	oies communales à caractère de Rue de la Maysou Rue des Acacias Rue de la Gleisette Impasse du vieux port Vieux pont	Venerque e rues de la RD35 vers le château de la RD35 à la RD35 face à l'école de la RD35 à la rue de Maysou de la RD35 de la RD35 au niveau du vieux pont	1 916 200 90 150 40 22 40	Erreur sur l'ancienne déclaration depuis la mise en place de l'école maternelle
B - V 5U	oies communales à caractère de Rue de la Maysou Rue des Acacias Rue de la Gleisette Impasse du vieux port Vieux pont Accès Epicerie	Venerque e rues de la RD35 vers le château de la RD35 à la RD35 face à l'école de la RD35 à la rue de Maysou de la RD35 de la RD35 au niveau du vieux pont de la RD35 à la RD35 face au vieux cimetière	1916 200 90 150 40 22 40 487	Erreur sur l'ancienne déclaration depuis la mise en place de l'école maternelle Oubli dans les dernières déclarations
B - V 5U	oies communales à caractère de Rue de la Maysou Rue des Acacias Rue de la Gleisette Impasse du vieux port Vieux pont Accès Epicerie Lotissement de Dreuilhe	Venerque e rues de la RD35 vers le château de la RD35 à la RD35 face à l'école de la RD35 à la rue de Maysou de la RD35 de la RD35 au niveau du vieux pont de la RD35 à la RD35 face au vieux cimetière de la RD35 vers le lotissement Dreuilhe	1 916 200 90 150 40 22 40 487 551	Erreur sur l'ancienne déclaration depuis la mise en place de l'école maternelle Oubli dans les dernières déclarations Oubli dans les dernières déclarations
B - V 5U	oies communales à caractère de Rue de la Maysou Rue des Acacias Rue de la Gleisette Impasse du vieux port Vieux pont Accès Epicerie Lotissement de Dreuilhe Lotissement Baget Accès déchèterie et Espace Socio	Venerque e rues de la RD35 vers le château de la RD35 à la RD35 face à l'école de la RD35 à la rue de Maysou de la RD35 de la RD35 au niveau du vieux pont de la RD35 à la RD35 face au vieux cimetière de la RD35 vers le lotissement Dreuilhe de la RD35 vers accès déchèterie de la RD35 vers la RD35 (rond point de l'Espace	1 916 200 90 150 40 22 40 487 551 263	Erreur sur l'ancienne déclaration depuis la mise en place de l'école maternelle
B - V 5U	oies communales à caractère de Rue de la Maysou Rue des Acacias Rue de la Gleisette Impasse du vieux port Vieux pont Accès Epicerie Lotissement de Dreuilhe Lotissement Baget Accès déchèterie et Espace Socio Culturel	de la RD35 vers le château de la RD35 à la RD35 face à l'école de la RD35 à la rue de Maysou de la RD35 au niveau du vieux pont de la RD35 au niveau du vieux pont de la RD35 à la RD35 face au vieux cimetière de la RD35 vers le lotissement Dreuilhe de la RD35 vers accès déchèterie de la RD35 vers la RD35 (rond point de l'Espace Socio Culturel) De RD35 à RD35 entre lotissements Dreuilhe et Baget	1 916 200 90 150 40 22 40 487 551 263 73	Erreur sur l'ancienne déclaration depuis la mise en place de l'école maternelle Oubli dans les dernières déclarations Oubli dans les dernières déclarations
B - V 5U	oies communales à caractère de Rue de la Maysou Rue des Acacias Rue de la Gleisette Impasse du vieux port Vieux pont Accès Epicerie Lotissement de Dreuilhe Lotissement Baget Accès déchèterie et Espace Socio Culturel I'Autan	de la RD35 vers le château de la RD35 à la RD35 face à l'école de la RD35 à la rue de Maysou de la RD35 de la RD35 au niveau du vieux pont de la RD35 à la RD35 face au vieux cimetière de la RD35 vers le lotissement Dreuilhe de la RD35 vers accès déchèterie de la RD35 vers la RD35 (rond point de l'Espace Socio Culture!) De RD35 à RD35 entre lotissements Dreuilhe et	1 916 200 90 150 40 22 40 487 551 263	Erreur sur l'ancienne déclaration depuis la mise en place de l'école maternelle Oubli dans les dernières déclarations Oubli dans les dernières déclarations
B - V	oies communales à caractère de Rue de la Maysou Rue des Acacias Rue de la Gleisette Impasse du vieux port Vieux pont Accès Epicerie Lotissement de Dreuilhe Lotissement Baget Accès déchèterie et Espace Socio Culturel I'Autan	de la RD35 vers le château de la RD35 à la RD35 face à l'école de la RD35 à la rue de Maysou de la RD35 à la rue de Maysou de la RD35 au niveau du vieux pont de la RD35 à la RD35 face au vieux cimetière de la RD35 vers le lotissement Dreuilhe de la RD35 vers accès déchèterie de la RD35 vers la RD35 (rond point de l'Espace Socio Culturel) De RD35 à RD35 entre lotissements Dreuilhe et Baget ne public communal au 1er janvier 2019 rurale et voirie à caratère de places)	1 916 200 90 150 40 22 40 487 551 263 73	Erreur sur l'ancienne déclaration depuis la mise en place de l'école maternelle Oubli dans les dernières déclarations Oubli dans les dernières déclarations Oubli dans les dernières déclarations
B - V	oies communales à caractère de Rue de la Maysou Rue des Acacias Rue de la Gleisette Impasse du vieux port Vieux pont Accès Epicerie Lotissement de Dreuilhe Lotissement Baget Accès déchèterie et Espace Socio Culturel I'Autan Voirie classée dans le domai (hors voirie privée, voie	de la RD35 vers le château de la RD35 à la RD35 face à l'école de la RD35 à la rue de Maysou de la RD35 à la rue de Maysou de la RD35 au niveau du vieux pont de la RD35 à la RD35 face au vieux cimetière de la RD35 vers le lotissement Dreuilhe de la RD35 vers accès déchèterie de la RD35 vers la RD35 (rond point de l'Espace Socio Culturel) De RD35 à RD35 entre lotissements Dreuilhe et Baget ne public communal au 1er janvier 2019 rurale et voirie à caratère de places)	1 916 200 90 150 40 22 40 487 551 263 73	Erreur sur l'ancienne déclaration depuis la mise en place de l'école maternelle Oubli dans les dernières déclarations Oubli dans les dernières déclarations Oubli dans les dernières déclarations Oubli dans les dernières déclarations

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité :

APPROUVE le tableau ci-dessus des chemins communaux recensés en janvier 2019.

D 2021-05-32 demande de subvention révision plu au titre de la dotation Globale de décentralisation

Par délibération en date du 02/06/2020 notre commune a décidé de procéder à la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de mieux maîtriser le développement de son urbanisation et l'aménagement de son territoire.

La consultation des bureaux d'études susceptibles de réaliser la maîtrise d'œuvre de cette opération s'est réalisée sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

Cette consultation a abouti au choix du bureau d'étude CAIRN avec laquelle notre commune a contracté 19 mars 2021.

Le montant de cette étude s'élèvera pour notre commune à 34 410€ HT, soit 41 292 € TTC pour la tranche ferme

En conséquence, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme et dans les conditions définies aux articles L.1614-1 et L.1614-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention pour ces dépenses, au titre de la Dotation Globale de Décentralisation.

Vu le conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE de solliciter une subvention pour la révision du PLU au titre de la dotation Globale de décentralisation

D 2021-05-34 Avis du conseil municipal sur l'installation de stockage de déchets inertes sur la commune du Vernet

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique a été ouverte du 22 mars 2021 au 24 avril 2021, sur la commune du Vernet et demandée par la société Midi-Pyrénées Granulats en vue d'obtenir l'autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, de procéder au réaménagement du lac de l'ancienne gravière.

Monsieur le préfet demande au conseil municipal de la commune de se prononcer sur ce projet. Madame le Maire présente le projet.

Vu le conseil Municipal avec 3 CONTRE et 1 ABSTENTION : DECIDE de donner un avis favorable à ce dossier.

D 2021-05-33 vente effaroucheur

Suite à la gêne occasionnée lors de l'usage de l'effaroucheur en plein cœur du village, Madame le Maire propose au conseil municipal de vendre l'effaroucheur pour un montant de 450.00€

Vu le conseil Municipal à l'unanimité : ACCEPTE de vendre l'effaroucheur pour un montant de 450€

Séance levée à 19h10

GABRIEL Céline	VASSAL Laurence	MARQUET Dominique
ALVAREZ Juliette	PAVAN René	LANDICHEFF Stéphanie
ALCIBIADE Claude	DURAND Alain	CHIVIALLE Jean-Luc
ECHEVARRIA Hélène	COUCHE Valérie	EVRARD Gérard
VIGIER Pierre	TOURNUT Yolande	